

UNE AFFAIRE DE CONVICTION

La loi du 11 février 2005 portant sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » met les entreprises en position active. Désormais elles ont la possibilité de passer du rôle passif de contribuables avec l'AGEFIPH à celui d'une posture volontariste en ce qui touche à l'accueil professionnel des personnes en position du handicap. Quel est le rôle des syndicats dans ce contexte nouveau ?

Une législation incitative

La loi a, en effet, renforcé les obligations pour les entreprises de 20 salariés et plus de compter - au moins - 6% de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Les instances professionnelles ont pour mission nouvelle de veiller à l'intégration de ces personnes dans les négociations annuelles obligatoires. Ceci sur les questions de l'emploi, de la formation et des conditions de travail.

Dans la Marne, la Permanence du Jard à Epernay, accomplit cette démarche collective en travaillant plus particulièrement les opportunités d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle le fait dans le cadre du programme européen sur l'égalité des chances (EQUAL).

Brigitte PITOIS-CHOQUET, directrice de la Permanence et animatrice du projet en précise le timing « Le programme se développe en 2 parties. De 2001 à 2005, la verbalisation de leurs besoins et de leurs attentes par les personnes handicapées elles-mêmes et l'accès aux dispositifs de formation professionnelle ordinaire. De 2006 à 2008, nous avons comme objectif de bâtir les outils d'information et de formation indispensable à la pérennité du projet pour l'inclusion dans la vie professionnelle. »

Une démarche partenariale

Pour ce faire, la Permanence a mis en place une démarche collective. En première ligne de celle-ci, les acteurs locaux de l'insertion et ceux du monde de l'entreprise.

A ce titre la petite équipe de partenaires s'attachant au PDD (Partenariat De Développement) comprend, entre autres 2 représentants syndicaux, Michel BOCCACCI (CFE-CGC) et Alain GUERLET (CFDT).

C'est de la réflexion du groupe dont ils sont membres que sortiront d'ici à fin 2008, les guides pratiques, les supports d'animation et outils de formation susceptibles de rapprocher le monde de l'entreprise et les personnes

handicapées. Supports susceptibles de rapprocher le monde du travail et les personnes handicapées et de donner au projet l'ancrage (l'inclusion disent les initiés) du handicap dans la préoccupation de la société, à travers les entreprises. Ce sont elles, en effet, qui ont entre les mains les clés de la réussite du projet. Un projet tout imprégné de valeurs humanistes et démocratiques.

Un travail de longue haleine

Comme le dit Michel BOCCACCI (CFE-CGC) « Le handicap c'est un domaine où on se retrouve tous. Ça peut nous arriver. On a tous des exemples. Alors, pourquoi ne pas s'impliquer pour le bien commun ? »

Alain GUERLET (CFDT) exprime la même volonté « Il faut donner des chances aux personnes qui n'ont pas, au départ, les mêmes compétences. »

Mais, pour l'un comme pour l'autre, malgré la loi, malgré les volontés affichées à travers le projet EQUAL, la partie n'est pas encore gagnée.

« La loi est incitative. Elle va dans tous le bon sens, mais tout ne peut pas être résolu par un coup de baguette magique. Ainsi, une collègue commerciale - celle dont le cas m'a décidé à m'engager dans le handicap - commerciale victime d'un grave accident de la circulation malgré les efforts conjugués du syndicat et de la direction n'a jamais retrouvé un niveau d'emploi équivalent à son statut précédant » précise Michel BOCCACCI.

Pour Alain GUERLET, les réticences sont à vaincre à la base même du problème « les blocages ne sont pas levés comme par enchantement. Il y a, parfois, la peur du handicap. Parfois, le désir de ne pas se compliquer la vie. Parfois encore une peur de la concurrence... » et de rajouter : « Et puis, au-delà de ces aspects psychologiques, une vaste enquête menée par la CFDT montre que les conditions matérielles sont parfois très loin d'être réunies ».

L'engagement de Michel BOCCACCI et d'Alain GUERLET n'est pas, pour autant, ému, elle donne l'impulsion nécessaire : « La loi de 2005 va dans le bon sens. A nous, à travers le travail fourni dans le projet EQUAL de contribuer à lui donner le meilleur environnement possible : convaincre les employeurs, les représentants du personnel, voire les responsables d'I.R.P., contribuer à favoriser l'intégration (psychologiquement et au niveau pratique).

Voilà tout le sens de leur engagement dans le projet EQUAL développé par la Permanence du Jard à Epernay.

Bonne route à eux.